



Conseils concernant l'examen sur les délits civils

Les examens du CNE sont conçus de manière à donner aux étudiants suffisamment de temps pour produire des réponses bien organisées et raisonnablement bien écrites. Lors de l'évaluation de ces réponses, un poids sera accordé à la pertinence, à la concision et à l'organisation. Voici quelques directives à garder à l'esprit lorsque vous vous préparez à passer votre examen.

À FAIRE :

- Décrivez clairement et brièvement les règles applicables dans vos propres mots en vous fondant sur les principales causes **ET** expliquez comment ces règles s'appliquent aux faits de la question pour parvenir à des conclusions sur le droit appuyées par une analyse juridique.
- Pour les questions à développement, **développez un argument juridique pour répondre aux problèmes relevés dans la question et soutenez votre argument** en indiquant correctement l'autorité citée dans le plan de cours.
- Pour les questions basées sur des faits, **relevez les problèmes pertinents ainsi que la règle de droit applicable au Canada** à chacun des problèmes présentés.
- Consacrez suffisamment de temps à chaque question factuelle pour être en mesure **d'analyser pleinement le ou les enjeux et d'expliquer comment s'applique la loi**. Il est important qu'en plus d'indiquer votre conclusion, **vous expliquiez comment vous y êtes arrivé(e)**. L'analyse est essentielle, et vous obtiendrez plus de points pour celle-ci que pour la conclusion à elle seule. Utilisez l'approche Points, Règles, Application, Conclusion (également appelée PRAC) décrite dans le document intitulé Comment répondre aux questions d'un examen en droit qui sont basées sur des faits.
- Écrivez des phrases complètes.
- Lorsque vous répondez à une question, si vous faites des hypothèses, **indiquez clairement quelles hypothèses vous faites et pourquoi**. Autrement dit, expliquez les ambiguïtés juridiques et factuelles pertinentes.
- Citez correctement les autorités juridiques appropriées, en veillant à attribuer toute citation directe d'auteurs ou de jugements à vos sources, qu'elles soient en ligne ou imprimées.
- Soyez précis et **répondez à la question posée**. Il est essentiel de lire la question jusqu'à ce que vous la compreniez. Il est également important de tenir compte de la portée de la question. Si la portée est large, fournissez une analyse complète. Si elle est plus restreinte, soyez précis et répondez uniquement à ce qui est demandé.
- Pour les questions basées sur des faits, **lisez la question avant de lire les faits**. Cela vous aidera à **comprendre de quel point de vue l'examineur vous demande de répondre à la question**. Vous fournirez une réponse différente si vous êtes avocat ou avocate, si vous rendez un jugement ou si vous donnez des conseils juridiques.

À NE PAS FAIRE :

- Copier le texte de vos notes d'études ou des réponses obtenues directement d'autres sources ou de modèles. Ces textes peuvent contenir des descriptions inexactes ou périmées du droit et ne démontrent pas que vous comprenez les concepts juridiques.
- Énumérer simplement les principaux concepts ou les règles juridiques connexes ou décrire uniquement les questions. **Vous devez également expliquer clairement comment les concepts ou les règles juridiques s'appliquent compte tenu des faits de l'affaire.**
- Rédiger en style télégraphique.
- Plagier ou essayer de faire passer des idées ou des concepts documentés pour les vôtres. Si vous plagiez, vous obtiendrez la note 0, et cette constatation sera communiquée aux ordres professionnels d'octroi de permis.
- Énumérer simplement l'ensemble des faits, de la jurisprudence ou de la doctrine que vous connaissez sur une question donnée. Vous devez répondre directement à la question posée.